

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Service : Direction des
Ressources Humaines
Tél : 04 66 56 49 76
Réf : CR/IS/BG/MM

Objet : Comité social territorial : désignation des représentants de la Communauté Alès Agglomération et du personnel – abroge et remplace l'arrêté n°2024/0060 du 24 octobre 2024

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°2021-571 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération C2022_01_16 du conseil de communauté du 17 février 2022 relative à la création du comité social territorial,

Vu l'arrêté n°2024/0060 du 24 octobre 2024 portant désignation des représentants de la Communauté Alès Agglomération et du personnel au comité social territorial, abroge et remplace l'arrêté n°2024/0027 du 11 juin 2024,

Vu le recensement des effectifs de la Communauté Alès Agglomération au 1er janvier 2022, année des élections professionnelles,

Vu le résultat des élections professionnelles du 8 décembre 2022 tel que consigné dans le procès-verbal,

Considérant la composition du comité technique fixée par la délibération C2022_01_16 du conseil de communauté du 17 février 2022 susvisée, à 8 titulaires et 8 suppléants pour chacun des 2 collèges,

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination, soit le président de la Communauté Alès Agglomération, de désigner les représentants de l'établissement public au comité social territorial parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de l'établissement,

Considérant la vacance d'un siège de suppléant de représentant du personnel suite au départ de Mme Élodie GALINIER,

Considérant les listes présentées à l'élection des représentants du personnel au comité social territorial,

ARRÊTE

L'arrêté n°2024/0060 du 24 octobre 2024 est abrogé et remplacé comme suit :

ARTICLE 1 :

Les représentants de la Communauté Alès Agglomération sont les suivants :

REPRÉSENTANTS D'ALÈS AGGLOMÉRATION	
Titulaires	Suppléants
Jean-Claude ROUILLON	Thierry JACOT
Soraya HAOUES	Alain BENSAKOUN
Martine MAGNE	Christian CHAMBON
Bruno MAZUC	Marie-Claude ALBALADEJO
Jean-Claude D'ANTONA	Marc JEKAL
Georges DAUTUN	Marie-Christine PEYRIC
Gérard BARONI	Michel RUAS
Aurélie GENOLHER	Monique CRESPON-LHERISSON

Suite aux élections professionnelles de 2022, les représentants du personnel sont les suivants :

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	
Titulaires	Suppléants
Florence BAZALGETTE	Gérard MARTINEZ
Grégory NOYER	Nadia BERDAL
Dominique FONTANILLE	Richard RAYNIER-ZAPATA
Claudine GORRIZ	Nathalie CARBONERO
Nathalie OUZOULIAS	Christian COMBES
Yannick IFFERNET	Céline TALIGROT
Isabelle VIGUIER	Marie-Noëlle SERROUL
Carine CELLIER	Véronique CAPOCCHIA

ARTICLE 2 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Alès, le 21 JUIL. 2025
Le président

Christophe RIVENQ